

Compromis vente d'un bien en copropriété, pièces nécessaires :

- Le titre de propriété
- Les coordonnées du syndic
- Le règlement de copropriété
- Les 3 derniers PV d'assemblée générale
- Le carnet d'entretien
- Le dossier des diagnostics techniques avec la loi carrez
- L'expertise amiante des parties communes (voir avec le syndic)
- La taxe foncière
- Votre RIB
- Les coordonnées des acquéreurs (adresse mail et téléphone)
- La liste de meubles
- Le montant de la vente et du dépôt de garantie